

Solidarités

Gradignan : une ville solidaire pour tous et à tous les moments de la vie.

Aides sociales légales

Vous êtes en difficulté ? Le CCAS peut vous accompagner dans vos démarches d'aides sociales.

Aides sociales facultatives

Les aides sociales facultatives répondent à des situations exceptionnelles ou d'urgence et sont accordées sous conditions de résidence et de...

Infos pratiques CCAS

Retrouvez les informations pratiques sur le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Gradignan : actions, horaires, localisation.

Espace Barthez

L'Espace Barthez est une structure sociale ouverte à tous où vous sont proposées des activités pour les adultes, les familles et les enfants.

Comité Consultatif Ville et Handicap (CCVH)

Afin de favoriser l'intégration et la participation des personnes en situation de handicap au sein de la cité, la Ville s'est dotée d'une instance...

Le conseiller numérique

Le conseiller numérique de Gradignan vous accompagne pour vous former aux usages numériques, à l'utilisation de logiciels et vous prévenir face aux...

Décisions du Conseil d'Administration du CCAS


Retrouvez les décisions du conseil d'administration du CCAS.

CONTACT

SOLIDARITÉS - SENIORS - HANDICAP CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Hôtel de Ville - Atrium
Allée Gaston Rodrigues

33170 Gradignan

 0556756571

 Courriel



CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 20 avril 2026

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le lundi 20 avril 2026 à 18h30, Salle du Conseil en l'Hôtel de Ville.




MAIRIE / CONSEIL MUNICIPAL, PUBLICATIONS

Le magazine municipal de Gradignan n°303 est en ligne !

Découvrez et feuilletez en ligne le magazine municipal de la Ville de Gradignan « Ensemble » d'octobre à mi-décembre 2021.



 **S'abonner au flux
RSS**

 **Toutes les
actualités**

MAIRIE DE GRADIGNAN

Allée Gaston Rodrigues
CS 50105
33173 Gradignan cedex

Téléphone :

+33 (0) 5 56 75 65 00

HORAIRES :

» le lundi de 13h à 19h

» du mardi au vendredi de 8h à 16h

» le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)
